

Message du président

La vie est faite de cycles. Dans la fonction publique canadienne, les cycles que nous parcourons peuvent mettre notre patience à rude épreuve. Peu importe qui est au pouvoir sur la Colline parlementaire, nous devons servir les Canadiens. La plupart des services offerts sont prévus par la loi et tous sont essentiels, soit à la santé, à la sécurité et au bien-être de la population, soit à l'économie canadienne, soit à certains des plus démunis de notre société.

Les membres de l'ACEP assurent le bon fonctionnement du Par-

Suite à la page 2 ►

Dans ce numéro

- **Message du président** p.1
- **Négociations collectives** p.1
- **Un portrait des relations de travail à l'ACEP** p.3
- **La contestation en vertu de la Charte** p.3
- **Les communications à l'ACEP** p.5
- **Des professionnels au service des Canadiens** p.7
- **Assemblée générale extraordinaire de l'ACEP** p.8
- **Avis important aux membres de l'ACEP** p.9
- **Modifications aux Statuts et Règlements de l'ACEP** .. p.10
- **FAQ - Les évaluations médicales** p.10
- **Assemblée générale annuelle de l'ACEP** p.11

Négociations collectives

La convention collective TR est expirée depuis le 18 avril 2011. La convention EC expire le 21 juin 2011 et celle de la Bdp, le 15 juin 2011.

Comme vous le savez bien, à l'automne 2010, le Conseil du Trésor a invité l'Alliance de la fonction publique du Canada à participer à des « négociations accélérées ». Après deux semaines de négociations, des ententes de principe furent conclues à trois des cinq tables de l'AFPC. Les ententes de principe prévoyaient des hausses de salaire de 1,75 %, 1,5 % et 2 %, d'autres rajustements réglant des problèmes propres à des sous-groupes, de même que ce que l'ACEP considérerait, après un premier examen, être une concession majeure. La concession consistait à mettre fin à l'accumulation de l'indemnité de départ en cas de retraite ou de démission de la fonction publique.

Par la suite, les unités de négociation EC et TR de l'ACEP furent également invitées à un retour hâtif à la table. Devant la forte réponse de leurs membres respectifs, les comités de négociation collective EC et TR décidèrent séparément de décliner l'invitation du Conseil du Tré-

sor à des négociations accélérées. Ayant pris cette décision, les comités sont revenus au calendrier régulier des négociations collectives.

« Peu importe les résultats, ces rondes de négociations collectives s'annoncent difficiles et litigieuses », déclare le président de l'ACEP Claude Poirier. « Les équipes ont en poche les réponses des membres des unités de négociation et connaissent bien le fonctionnement des tables établies par le gouvernement fédéral. Elles sont prêtes pour affronter une route cahoteuse. »

En mars et avril, l'ACEP a mené des sondages électroniques sur les négociations collectives afin de tracer un tableau des préoccupations, désirs et enjeux que les membres EC et TR veulent voir abordés à leurs tables de négociation respectives. Un sondage a été effectué auprès des membres de la Bibliothèque du Parlement au début de juin.

C'était la première fois que l'ACEP s'aventurait dans le monde

Suite à la page 2 ►

Message du président, suite de la page 1

lement. Ils facilitent les communications dans les deux langues officielles ou dans plus de 50 combinaisons de langues. Ils veillent à ce que les ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement au Canada, les universités et collèges, de même que les entreprises obtiennent les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Ils donnent des services essentiels aux Canadiens.

Malheureusement, les dirigeants politiques du Canada et certains des groupes et médias les plus influents ne comprennent pas la valeur de notre travail. Les services au public n'ont aucune importance pour eux. Pour eux, « un meilleur gouvernement, c'est moins de gouvernement », même si des cycles de réduction des dépenses gouverne-

mentales et de coupe dans la fonction publique ont déjà été tentés, avec un succès très relatif et d'énormes conséquences négatives. Il peut être très difficile de réparer plus tard les dommages causés à nos institutions si des décisions mal inspirées sont prises. Des connaissances cruciales et la mémoire institutionnelle peuvent être perdues à tout jamais.

Les communications ont toujours été importantes, mais devront jouer un rôle encore plus grand pour détruire les nombreux mythes propagés par des gens qui ne comprennent pas ce que nous faisons ni l'importance de notre travail. Comme vous le lirez dans ce numéro d'Entre professionnels, l'ACEP équipe sa fonction des communications, passant aux commu-

nications électroniques, notamment pour les votes, ajoutant une plateforme de discussion à ses outils et intensifiant la coopération et les activités avec les autres syndicats de professionnels.

Informez nos membres, le grand public et les parlementaires est la seule façon que nous pouvons régler le problème de désinformation que nous connaissons actuellement au Canada. Nous sommes des experts des faits, des données et des communications : nous devons nous servir de notre expertise.

J'espère que vous aimerez lire ces pages tout autant que nous avons aimé les préparer pour vous. ●

Claude Poirier
Président
Association canadienne des employés professionnels

Négociations collectives, suite de la page 1

des sondages électroniques, mis à part un projet pilote réalisé en 2007 lorsque le sondage sur les négociations collectives BdP avait été mené électroniquement. L'unité de négociation BdP se compose d'environ 90 membres. L'unité de négociation EC compte approximativement 13 000 membres, et l'unité TR, environ 1000. « *La logistique pour la réalisation de sondages de cette ampleur est naturellement plus compliquée que pour le projet pilote* », souligne le président de l'ACEP Claude Poirier. « *Nous avons appris*

énormément de cette expérience et nous appliquerons ces connaissances lors du vote électronique prévu pour l'automne 2011, lorsque les membres seront appelés à choisir leurs dirigeants et à voter sur les modifications proposées aux Statuts et aux Règlements de l'Association. »

Régime d'incitatif monétaire – Bureau de la traduction

En mai cette année, l'ACEP, le Bureau de la traduction et le Con-

seil du Trésor ont conclu une entente visant à renouveler le Régime d'incitatif monétaire pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2013. Quelques petites modifications ont été apportées, qui ne modifient en rien le régime comme tel, mais visent à en clarifier certains articles. Vous pouvez lire le texte du régime à l'adresse http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/Protocole_f.pdf. ●

Un portrait des relations de travail à l'ACEP

On ne peut exagérer la contribution des agents des relations de travail au bien-être des membres. Ils offrent aux membres conseils, orientation, aide et représentation. Ils représentent les membres aux tables de consultation. Ils protègent les droits des employés à tous les paliers des recours et de la représentation.

Ces dernières années, le nombre de cas de harcèlement portés à l'attention des agents des relations de travail a connu une hausse marquée, passant d'environ 20 par année il y a quatre ans, à plus de cent, au moment d'écrire ces lignes. Nous croyons que cela découle dans une large mesure de la réduction progressive des effectifs de la fonction publique, ce qui oblige les employés qui restent à absorber une charge de plus en plus grande. L'impact est direct sur l'équilibre travail-vie, le stress et le bien-être mental. C'est peut-être pour les mêmes raisons que l'ACEP a aussi constaté une petite pointe dans les griefs contre les mesures disciplinaires.

La discrimination, heureusement, n'exige pas aussi fréquemment l'attention de l'ACEP.

Toutefois, le syndicat a gagné récemment une cause qui a attiré l'attention des médias nationaux. En 2007, une membre de l'ACEP, Mme LaBranche, a déposé un grief alléguant que l'employeur ne l'avait pas protégée contre la discrimination religieuse et avait manqué à l'obligation de reconnaître la discrimination religieuse et de prendre des mesures d'adaptation lorsque la discrimination a commencé à affecter sa santé physique et psychologique.

En mai 2010, la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) a conclu que la membre avait fait effectivement l'objet de discrimination en raison de ses croyances religieuses et que l'employeur n'avait peu ou rien fait pour l'aider. En rendant sa

décision, l'arbitre avait différé sa décision quant au correctif approprié afin que les parties tentent de s'entendre. Elles sont arrivées à une entente en décembre 2010. Commentant cette affaire, le directeur exécutif des Opérations de l'ACEP avait affirmé à l'époque que « *la décision originale de mai 2010 était une victoire importante remportée au nom des employés du gouvernement fédéral. Cette cause met en lumière le fait que les agents négociateurs sont des entités pertinentes et efficaces au service du mieux-être de leurs membres. Nous abhorrons le traitement auquel Mme LaBranche a été soumise et nous la félicitons pour sa défense.* » ●

La contestation en vertu de la Charte

Lorsque les fonctionnaires ont acquis le droit à la négociation collective à la fin des années 1960, l'encadrement des négociations collectives a fait l'objet de discussions approfondies. La loi issue à l'époque de ces discussions, la toute première Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, excluait de la négociation trois questions qui ne sont pas exclues dans bien d'autres lois du travail au Canada : les pensions, la classification et la dotation.

Les agents négociateurs de la fonction publique soutiennent depuis les années 1960 que l'exclusion de ces questions de la table de négociation est déraisonnable et ne tient qu'au

fait que l'employeur est également législateur. L'affaire a été soulevée à diverses époques et sur diverses tribunes au cours des quarante dernières années, mais sans changement

au régime de négociation.

Puis, en juin 2007, la Cour suprême du Canada a rendu la décision dite des *services de santé*, qui

Suite à la page 4 ►

La contestation..., suite de la page 3

liait la négociation collective aux dispositions sur le droit d'association de l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette décision a ouvert une porte et a permis aux agents négociateurs de la fonction publique d'intenter une action en justice.

L'importance des pensions est facile à établir. S'agissant de rémunération, aucun droit ou avantage ne se compare aux pensions pour les membres de l'ACEP. Les pensions constituent une rémunération différée. Les processus de dotation déterminent la réalisation éventuelle des aspirations professionnelles, alors que la classification est la pierre angulaire sur laquelle les salaires sont négociés dans la fonction publique fédérale. Ces trois questions sont tout simplement vitales pour les membres de l'ACEP.

Il est donc déraisonnable d'exclure ces questions de la table de négociation et les articles en cause de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, la loi du travail qui régit la négociation dans la fonction publique fédérale, doivent être supprimés.

Compte tenu de l'importance de la démarche et après discussion parmi les agents négociateurs, l'ACEP et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ont uni leurs forces pour intenter une action devant la Cour supérieure de l'Ontario exigeant que la LRTFP soit modifiée dans le sens de la décision des *services de santé*.

Des décisions ont été rendues

ces dernières années dans des affaires reliées étroitement ou non avec le droit de négocier en vertu de la Charte, alors que d'autres affaires sont toujours devant les tribunaux.

En avril 2011, la Cour suprême rendait une nouvelle décision sur les droits d'association en milieu de travail prévus par la *Charte* : la décision *Fraser*.

Bien que les faits de la décision *Fraser* ne soient qu'indirectement reliés aux faits de la décision des *services de santé*, les juges de la Cour suprême ont quand même passé en revue les principes et tenté de préciser ce que la Cour a voulu dire dans la décision précédente.

Dans la décision *Fraser*, une majorité de juges a insisté sur les droits d'association presque à l'exclusion de tout égard au contexte juridique dans lequel les droits étaient énoncés. La Cour devait rendre une décision dans l'affaire d'une loi adoptée par le gouvernement de l'Ontario qui dédommageait les travailleurs agricoles pour leur exclusion de la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario par un mode pro forma de présentation des préoccupations aux employeurs. La Cour a conclu que le gouvernement de l'Ontario n'avait pas violé le droit d'association en imposant un régime distinct et beaucoup plus faible de relations patronales-syndicales aux travailleurs agricoles. Selon la décision, la responsabilité du gouvernement de l'Ontario se limitait à définir dans la loi une forme

de relation qui donnait un sens au droit d'association.

On peut s'attendre à ce que les causes actuellement devant les tribunaux dans des affaires similaires clarifient encore davantage l'application de la décision *Fraser* aux autres cas, y compris la contestation en vertu de la *Charte* déposée par l'ACEP et l'Institut.

Comme c'est toujours le cas avec les tribunaux, ce que les agents négociateurs, les employés et les Canadiens en général devront établir dans chaque décision est de savoir dans quelle mesure les faits sont semblables et dans quelle mesure les principes doivent être interprétés et réinterprétés en portant une plus grande attention à ce qui est propre à chaque cas et à ce qui est commun.

Nous pouvons être certains, cependant, que pour le moment toutes les parties trouvent dans la décision *Fraser* des raisons d'être d'accord et des raisons d'être en désaccord avec divers éléments de la décision. ●

Les communications à l'ACEP

Le Comité

Le Comité des communications de l'ACEP a pour mandat de conseiller le Conseil exécutif national et de lui faire des recommandations sur les questions concernant les communications et les relations publiques de l'Association, et de constituer une tribune pour la création, le développement et l'évaluation des initiatives en matière de communications et de relations publiques dans le but de rehausser la visibilité et l'image de l'Association. Le Comité, qui est à l'écoute des besoins des membres, cherche à étendre et à favoriser les communications de l'ACEP.

L'engagement

Le Comité des communications a ciblé d'abord et avant tout la nécessité de mettre à jour le site Web de l'ACEP, d'optimiser l'architecture de l'information et de faciliter la recherche de l'information sur le site. Il souligne la nécessité de passer des communications papier aux communications électroniques, ainsi que de consulter davantage les membres. La plateforme de discussion en ligne a été choisie comme solution.

Le site Web

Vous l'avez peut-être remarqué, le site Web de l'ACEP a subi une grande transformation ces derniers mois. Bien que le personnel de l'ACEP n'ait pas terminé la réorganisation du contenu suivant la nouvelle architecture de l'information, de nombreuses améliorations ont déjà été réalisées, notamment un nouveau moteur de recherche puissant qui permettra tant aux novices qu'aux initiés de trouver immédiatement l'information. L'accès à l'information à partir de la page d'accueil a été amélioré au moyen de menus horizontaux et

verticaux nouveaux et retouchés qui facilitent la navigation.

Architecture de l'information

Le but de la restructuration de l'information est de rendre le site Web de l'ACEP plus intuitif – en donnant aux membres plus de façons d'accéder à l'information. L'information antérieurement accessible sur une seule page du site peut maintenant être repérée à partir de différentes pages, donnant ainsi aux membres plus de possibilités de trouver ce qu'ils cherchent.

La plateforme de discussion en ligne

La plateforme de discussion en ligne est le tout dernier outil de communication de l'ACEP. Au cours des derniers mois, le Conseil exécutif national, le Comité des communications et les autres sous-comités l'ont testée afin d'aider le Comité à raffiner et à perfectionner cet outil. En particulier, le Comité des Statuts et des Règlements a déjà énormément utilisé la plateforme de discussion en ligne pour échanger sur les modifications proposées

aux Statuts et aux Règlements de l'Association.

Communications électroniques

Comme l'indique le feuillet annexé à ce document, il s'agit ici de la dernière communication sur papier du Bureau national de l'ACEP. En réponse aux désirs des membres, désormais, l'ACEP ne communiquera avec ses membres qu'en format électronique. À compter de maintenant, l'ACEP ne fera plus d'envois postaux pour informer ses membres.

Il est impératif que vous vous inscriviez pour recevoir nos communications électroniques à l'avenir. Veuillez dès maintenant vous rendre sur le site Web de l'ACEP et vous abonner : www.acep-cape.ca.

À compter de maintenant, l'ACEP fera électroniquement tous les votes de ratification, les sondages sur les négociations collectives, les élections, les votes sur les modifications aux Statuts et Règlements et les votes sur les résolutions des membres.

Suite à la page 6 ►

Les communications, suite de la page 5

Toutes les publications, y compris **Entre professionnels** et le **Rapport annuel de l'ACEP**, seront distribuées uniquement par voie électronique. Toutes les autres communications avec les membres, notamment les appels de volontaires, les avis de convocation des assemblées générales annuelles nationales et locales et des assemblées générales concernant le budget, les mises à jour sur les négociations collectives, l'envoi des résultats des sondages et

des votes, seront électroniques, **sans exception***.

Veillez informer vos collègues de ces changements aux pratiques de communication de l'ACEP.

Le personnel

En raison de l'augmentation de la charge de travail découlant de ces initiatives, l'ACEP a créé et doté le poste d'adjointe à l'agente des communications. Nous prévoyons devoir embaucher d'autres employés

pour gérer les communications électroniques et la plateforme de discussion en ligne. Ces questions seront présentées aux membres dans le cadre des informations budgétaires fournies avant l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en novembre. ●

*Des mesures d'adaptation sont prévues pour les membres de l'ACEP qui en auront besoin.



Des professionnels au service des Canadiens

ACEP, IPFPC et ACAF

En novembre dernier, le magazine Ottawa Life publiait une longue interview avec Claude Poirier, président de l'ACEP, Gary Corbett, président de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC), et Milt Isaacs, président de l'Association canadienne des agents financiers (ACAF). L'article abordait l'enjeu de la preuve contre l'idéologie et illustre de quelle façon le gouvernement canadien et la population canadienne voyaient le rôle des fonctionnaires fédéraux, et de quelle façon le gouvernement canadien manipulait ces points de vue. À la suite de cette collaboration, l'ACEP, l'IPFPC et l'ACAF ont créé un partenariat intitulé Des professionnels au service des Canadiens. L'objectif de cette alliance est de soulever et d'examiner les différents enjeux d'importance pour les professionnels travaillant dans la fonction publique fédérale.

Notre premier événement public s'est déroulé sur la Colline parlementaire en novembre, une table ronde sur le thème *Preuve contre idéologie dans la politique canadienne*. À cette occasion étaient réunis les panélistes distingués Lawrence Martin, chroniqueur d'affaires publiques au *Globe and Mail* et auteur de *Harperland*, Dan Gardner, chroniqueur primé et auteur de *Risk: the Science and Politics of Fear* et de *Future Babble: Why Expert Predictions Fail - and Why We Believe Them Anyway* et Armine Yalnizyan, économiste principale au Centre canadien de politiques alternatives.

En préparation de l'événement subséquent, « *Le régime de pension de la fonction publique : perspectives pour ses professionnels* », le partenariat *Des professionnels au service des Canadiens* a effectué au début de 2011 un sondage sur les pensions auprès des membres de chacun des agents négociateurs en cause. Plus de 11 000 membres ont répondu au sondage, nous donnant un solide

portrait des enjeux jugés les plus importants par les professionnels de la fonction publique au sujet des pensions.

En avril dernier, *Des professionnels au service des Canadiens* a tenu le panel « *Le régime de pension de la fonction publique : perspectives pour les professionnels* », au Centre des congrès d'Ottawa. Le panel était composé de Bernard Dussault, agent principal de recherche et de communication à l'Association nationale des retraités fédéraux et ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada, Marilyn Lurz, experte-conseil en pension, et Prescilla Healy, avocate et experte-conseil en pension. L'événement avait pour but d'étudier si le Régime de pension de retraite de la fonction publique répondait ou non aux besoins des professionnels. En grande première, les membres de l'ACEP étaient invités à participer à la webdiffusion d'un événement syndical. L'événement a connu un tel succès que les 500 places disponibles se sont envolées en

seulement quelques jours, en plus des 500 sièges sur place, tous réservés avant l'événement. La webémission de l'événement est toujours en ligne : <http://www2.webcastcanada.ca/professionalservingcanadians/>

« *L'immense popularité de cet événement indique que le partenariat Des professionnels au service des Canadiens touche quelque chose de majeur* », a déclaré le président de l'ACEP Claude Poirier. « *Le niveau de participation et d'intérêt des membres de l'ACEP révèle que nous allons dans la bonne direction pour ce qui est de l'identification et du règlement des enjeux de grande importance pour nos membres.* » ●

Assemblée générale extraordinaire de l'ACEP

5 janvier 2011

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 5 janvier 2011 a été convoquée à la suite d'une pétition signée par 51 membres en règle. Aux termes du paragraphe 30.1 des Statuts de l'ACEP, une AGE est convoquée à la demande d'au moins cinquante membres titulaires ou aspirants.

L'assemblée a donc eu lieu dans le but de discuter des questions soulevées dans la pétition, à savoir : refuser un retour hâtif à la table de négociation; émettre une déclaration publique selon laquelle l'ACEP ne négocierait pas de concessions, notamment sur l'indemnité de départ; émettre une déclaration publique selon laquelle l'ACEP informerait entièrement ses membres et obtiendrait un mandat de leur part sur les questions importantes.

Les initiateurs de la pétition se disent, dès le début de l'assemblée, en désaccord avec la nécessité de tenir une assemblée sur la pétition. Ils proposent aux membres présents de discuter – et que ce serait à leur avantage –, non des questions soulevées dans la pétition, mais plutôt du prochain budget et de son incidence sur les négociations. La majorité des 80 membres présents votent en faveur de cette suggestion.

Malgré cet accord, la discussion revient immédiatement sur la question de l'**indemnité de départ**. Le négociateur en chef de l'ACEP explique qu'il est extrêmement improbable qu'une loi spéciale serve à éliminer l'indemnité de départ. Les tribunaux ont déjà tranché qu'un employeur ne peut pas, au moyen d'une loi, modifier des droits négociés dans une convention collective. L'employeur peut dans une loi geler

les salaires ou fixer un maximum aux redressements salariaux dans des circonstances spéciales. *Mais il ne peut changer des droits comme l'indemnité de départ par une loi spéciale.* Pour arriver à ce changement, il doit négocier et faire des concessions. Cela ne signifie pas que le Conseil du Trésor *n'essaiera* jamais d'utiliser une loi; toutefois, c'est peu probable, car il échouerait à coup sûr.

La discussion se porte sur les **concessions** dans le contexte des négociations collectives. Le négociateur en chef explique que les concessions sont inhérentes au processus de négociation. Les concessions sont parfois minimes, mais parfois importantes – par exemple, au tournant du siècle les syndicats de la fonction publique ont cédé le droit d'accumuler des congés annuels sans restrictions, c'est-à-dire sans maximum pouvant être reporté d'une année à l'autre.

Les signataires de la pétition soulèvent la question de la création d'un **fonds de grève**. Certains avancent que les membres devraient considérer cette possibilité. À la suite de cette discussion, l'ACEP s'engage à demander aux membres dans les sondages de consultation sur les négociations collectives non seulement leur choix du mode de règlement des différends, mais aussi s'ils seraient disposés à augmenter leurs cotisations temporairement

afin d'établir un fonds de grève.

La discussion aborde ensuite le processus de négociation collective comme tel et les processus décisionnels qui y sont rattachés. Le négociateur en chef explique que seuls les membres prennent des décisions. Par exemple, le personnel, dont le négociateur, n'a pas de droit de vote pour décider des propositions à déposer à la table, à prioriser, à retirer de la table en cours de négociation, de ce qu'il convient d'échanger contre des propositions qui sont importantes pour les membres, etc. Le personnel ne prend pas part aux décisions de négociation, seulement les membres.

Les membres des comités décident de ce qui fera partie des sondages sur les négociations collectives et les membres du syndicat définissent les priorités par leurs réponses aux sondages. Ensuite, les membres des comités décident de la façon de présenter les priorités à la table, de ce que comprendra le cahier des revendications, etc.

Les membres prennent les décisions pendant tout le processus, jusqu'au vote de ratification qui est le moment déterminant lorsque les membres décident si les nouvelles dispositions seront ajoutées à la convention collective.

L'ACEP s'engage à rédiger un document expliquant aux membres de quelle façon ils participent au

processus de négociation. Ce document sera affiché sur le site Web de l'ACEP lorsque les membres seront invités à répondre aux sondages en ligne sur les négociations collectives en mars.

Un membre exige de savoir comment le président de l'ACEP Claude Poirier réagirait au budget

fédéral 2011. Claude Poirier explique qu'il devra attendre et voir ce que contient le budget avant de réagir.

L'assemblée a été positive, car elle a donné aux personnes présentes l'occasion de poser des questions, d'obtenir des réponses et de quitter l'assemblée en étant à l'aise avec la façon dont l'organisation aborde les

négociations collectives. Les membres ont fait des observations intéressantes sur la façon dont l'ACEP peut démystifier les négociations pour les membres – observations que le bureau national transforme maintenant en outils d'information. ●

AVIS IMPORTANT AUX MEMBRES DE L'ACEP



En réponse aux désirs des membres, l'ACEP communiquera dorénavant avec ses membres uniquement en format électronique.

À compter de maintenant, l'ACEP ne fera plus d'envois postaux pour informer ses membres.

La présente édition du bulletin **Entre professionnels** constitue **la dernière communication imprimée aux membres**.

Il est **impératif** que vous vous inscriviez pour recevoir nos communications électroniques à l'avenir. Veuillez dès maintenant vous rendre sur le site Web de l'ACEP et vous abonner : www.acep-cape.ca.

À compter de maintenant, l'ACEP fera électroniquement tous
**LES VOTES DE RATIFICATION,
LES SONDRAGES SUR LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES,
LES ÉLECTIONS,
LES VOTES SUR LES MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS,
LES VOTES SUR LES RÉOLUTIONS DES MEMBRES.**

Toutes les publications, y compris **Entre professionnels** et le **Rapport annuel de l'ACEP**, seront distribuées uniquement par voie électronique. Les autres communications avec les membres, notamment les appels de volontaires, les avis de convocation des assemblées générales annuelles nationales et locales et des assemblées générales concernant le budget, les mises à jour sur les négociations collectives, l'envoi des résultats des sondages et des votes, seront électroniques, **sans exception***.

Veuillez informer vos collègues de ces changements aux pratiques de communication de l'ACEP.

*Des mesures d'adaptation sont prévues pour les membres de l'ACEP qui ont des limitations.



Modifications aux Statuts et Règlements de l'ACEP

À la fin de 2010, les membres ont approuvé plusieurs modifications aux Statuts et aux Règlements de l'ACEP, modifications qui leur avaient été recommandées après un examen approfondi mené par le Comité des Statuts et des Règlements.

Ces modifications visaient à mettre à jour ces documents et à les faire mieux correspondre aux réalités d'aujourd'hui de l'agent négociateur.

Les modifications comprennent notamment des dispositions sur la gestion du processus de vote, de nouvelles dispositions générales sur les élections dans les sections locales et sur la gestion des processus postaux et électroniques de vote. Ces modifications autorisent maintenant l'ACEP à procéder à des votes électroniques.

D'autres modifications ont été apportées aux Règlements pour resserrer la reddition de comptes des sections locales à l'endroit du bureau national et des membres,

notamment rehausser les exigences en matière de rapport et clarifier l'obligation pour les membres de n'entreprendre aucune action qui porterait préjudice au bon ordre et au bien-être de l'ACEP ou de ses membres.

Plusieurs changements ont été apportés aux Statuts, notamment des changements visant à resserrer la reddition de comptes de l'ACEP à l'endroit des membres, lorsque des sections locales proposent des règlements, au moyen d'un mécanisme de revue au niveau national. En outre, les Statuts exigent maintenant que les dirigeants de l'Association, au niveau national et dans les sections locales, prononcent et signent une déclaration solennelle

à l'Association avant d'entrer en fonction. Cette déclaration lie le dirigeant élu et c'est une infraction de ne pas s'y conformer.

On trouvera la liste des modifications aux Statuts et Règlements et un résumé de leurs incidences à l'adresse suivante : http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/Memo_Constitution_By-Laws_f.pdf

Nous anticipons que d'autres modifications seront recommandées aux membres à l'automne de cette année, car le Comité des Statuts et des Règlements continue son examen en 2011. ●

FAQ – Les évaluations médicales

L'agente d'éducation de l'ACEP répond aux questions initiales des membres au sujet des relations de travail et de l'emploi. En réponse aux préoccupations soulevées par la question des évaluations médicales, elle a préparé un long document de questions et réponses sur les évaluations médicales – obligations de l'employeur, droits et obligations des employés, rôle des professionnels de la santé, etc. Vous trouverez ce document en cliquant sur le lien FAQ (Foire aux questions) sur la page d'accueil du site Web de l'ACEP (<http://www.acep-cape.ca/FR/FAQs/>). ●

Assemblée générale annuelle de l'ACEP

Le 14 novembre 2011, l'ACEP tiendra son assemblée générale annuelle (AGA), en un lieu à déterminer. Tous les membres inscrits de l'ACEP y sont conviés. Pour les membres de nos sections locales régionales, l'ACEP assumera le coût de déplacement et d'hébergement d'un membre de chaque section locale.

Appel de candidatures et de résolutions

Élections

Au début de juin, l'ACEP a lancé un appel de candidatures et de résolutions. Cette année, tous les postes du CEN sont mis aux voix pour des mandats de trois ans. Le CEN se compose d'un président, de deux vice-présidents, un pour les groupes EC et de la Bibliothèque du Parlement et un pour le groupe TR, d'un administrateur pour le groupe BdP, de deux administrateurs pour le groupe TR et de quatorze administrateurs pour le groupe EC.

Résolutions

Les membres peuvent proposer des résolutions à l'ensemble des membres.

Le site Web de l'ACEP donne, au lien suivant, l'information sur le processus de présentation des candidatures et des résolutions, ainsi que le formulaire de mise en candidature :

http://acep-cape.ca/pdfs/General/files/candidatures_propositions_nominations_resolutions_2011_e.pdf

Modifications des Statuts et des Règlements

Tout membre titulaire ou aspirant ou toute section locale peut demander une modification des Statuts ou

des Règlements. Cette année, le Comité des Statuts et des Règlements recommandera de nouvelles modifications aux Statuts et aux Règlements afin de poursuivre les améliorations amorcées avec succès l'an dernier.

Vous trouverez le texte des Statuts et des Règlements de l'ACEP sur notre site Web à l'adresse suivante :

<http://www.acep-cape.ca/FR/constitutionBylaws/>

Date limite des présentations

La date limite de présentation des candidatures, des résolutions et des modifications proposées aux Statuts et Règlements est fixée au 1^{er} septembre 2011. Les membres recevront toute la documentation pour les élections, les résolutions et l'assemblée générale annuelle électroniquement en octobre.

Assemblée générale concernant le budget

Aux termes des Statuts de l'ACEP, les membres seront invités à l'assemblée générale concernant le budget (AGB), prévue pour le 5 octobre cette année, afin de discuter du budget de l'ACEP avant que l'assemblée générale ne vote sur cette question. La documentation de l'AGB sera envoyée aux membres par voie électronique à la mi-

septembre. Là encore, tous les membres inscrits de l'ACEP y sont conviés. Pour les membres de nos sections locales régionales, l'ACEP assumera le coût de déplacement et d'hébergement d'un membre de chaque section locale.

Période de scrutin

Pour tous les votes, la période de scrutin prendra fin le 28 novembre 2011. Les votes seront dépouillés le 29 novembre et les résultats seront annoncés le 30 novembre.

Vote électronique

Il est important de noter que toutes les communications concernant les prochaines AGA et AGB, de même que la procédure de vote, se feront électroniquement. Il est crucial que vous fournissiez à l'ACEP votre adresse courriel courante afin que vous puissiez exercer votre droit démocratique. Assurez-vous que l'ACEP a vos bonnes coordonnées en vous rendant sur la page d'abonnement aux courriels de l'ACEP – un lien que vous trouverez sur la page d'accueil de l'ACEP à www.acep-cape.ca/FR. ●

Association canadienne des employés professionnels Conseil exécutif national

Les comptes rendus des réunions de tous les comités de l'ACEP sont affichés sur le site Web à www.acep-cape.ca.

Claude Poirier	Président de l'ACEP	ACEP
Ray Zwicker	Vice-président EC/BdP	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
André Picotte	Vice-président TR	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Jean-Luc Bourdages	Directeur BdP	Bureau de la traduction
Riley Brockington	Directeur EC	Bibliothèque du Parlement
Sandra Chatterton	Membre EC du Comité exécutif	Bibliothèque du Parlement
Cindy Creran	Membre EC du Comité exécutif	Santé Canada
Richard Duranceau	Membre EC du Comité exécutif	Ministère de la Justice
Sean Maguire	Membre EC du Comité exécutif	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Stephen Mullen	Membre TR du Comité exécutif	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Gregory Phillips	Membre EC du Comité exécutif	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Sharon Pichie	Membre EC du Comité exécutif	Bureau de la traduction
Geneviève Thibault Gosselin	Membre TR du Comité exécutif	Statistique Canada
Lee Whitmore	Membre EC du Comité exécutif	Statistique Canada
Ambrose Wong	Membre EC du Comité exécutif	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Michael Zinck	Membre EC du Comité exécutif	Bureau de la traduction
Claude Danik	Directeur général des politiques	Service Canada
Jean Ouellette	Directeur général des opérations	Statistique Canada
Donna Martin	Gestionnaire des services d'administration	Anciens combattants Canada
		ACEP
		ACEP
		ACEP

Association canadienne des employés professionnels Personnel du Bureau national

Claude Poirier	Président	cpoirier@acep-cape.ca
Claude Danik	Directeur général des politiques	cdanik@acep-cape.ca
Jean Ouellette	Directeur général des opérations	jouellette@acep-cape.ca
Donna Martin	Gestionnaire des services d'administration	dmartin@acep-cape.ca
Deborah Fiander	Agente des communications	dfiander@acep-cape.ca
Chantale Lebel	Adjointe à l'agente des communications	clebel@acep-cape.ca
Hélène Paris	Agente de recherche	hparis@acep-cape.ca
Sandra Wensink	Agente des finances	swensink@acep-cape.ca
Mark Courty	Adjoint à l'agente des finances	mcourty@acep-cape.ca
Sandra Patry	Adjointe à l'agente des finances	spatry@acep-cape.ca
Sylvie Francoeur	Coordonnatrice des services	sfrancoeur@acep-cape.ca
Isabelle Borré	Agente d'éducation	iborre@acep-cape.ca
Sylvie Richard	Agente à l'information	srichard@acep-cape.ca
Liana Griffin	Coordonnatrice des approvisionnements	lgriffin@acep-cape.ca
Claude Archambault	Agent des relations de travail	carchambault@acep-cape.ca
Walter Belyea	Agent des relations de travail	wbelyea@acep-cape.ca
Karen Brook	Agente des relations de travail	kbrook@acep-cape.ca
Michel Charette	Agent des relations de travail	mcharette@acep-cape.ca
Isabelle Germain	Agente des relations de travail	igermain@acep-cape.ca
Bertrand Myre	Agent des relations de travail	bmyre@acep-cape.ca
Isabelle Pétrin	Agente des relations de travail	ipetrin@acep-cape.ca
Yves Rochon	Agent des relations de travail	yrochon@acep-cape.ca
Lionel Saurette	Agent des relations de travail	lsaurette@acep-cape.ca
Claude Vézina	Agent des relations de travail	cvezina@acep-cape.ca
Anita Bangiricenge	Commis d'administration	abangiricenge@acep-cape.ca
Julie Courty	Commis d'administration	jcourty@acep-cape.ca
Véronik Guy	Commis d'administration	vguy@acep-cape.ca
Patrick O'Reilly	Commis d'administration	poreilly@acep-cape.ca
Brigitte Richard	Commis d'administration	brichard@acep-cape.ca
Sharon Wilson	Commis d'administration (Adhésion)	swilson@acep-cape.ca

This document is also available in English. If you wish to receive an English version of *Professional Dialogue*, please contact the CAPE national office.